

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CD83

présenté par  
Mme Batho, M. Saulignac, M. Bouillon et M. Letchimy

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Le code de la consommation est ainsi modifié :

1° Après le 3° de l'article L. 224-3, il est inséré un 3° *bis* ainsi rédigé :

« 3° *bis* Les proportions de gaz naturel et de biométhane dans le gaz proposé ; » ;

2° Le premier alinéa de l'article L. 224-12 est complété par la phrase suivante :

« Elles précisent notamment les proportions de gaz naturel et de biométhane dans le gaz distribué. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'encourager le développement de la méthanisation et l'usage du biogaz, cet amendement vise à informer le consommateur sur le type de gaz qui lui est fourni et qu'il utilise (gaz naturel conventionnel ou biométhane issus de méthanisation).